

SENATE



SÉNAT

CANADA

JOURNALS OF
THE SENATE

(Unrevised)

2nd Session, 41st Parliament
63 Elizabeth II

JOURNAUX
DU SÉNAT

(Non révisé)

2^e session, 41^e législature
63 Elizabeth II

N° 105

Tuesday, December 9, 2014

Le mardi 9 décembre 2014

2:00 p.m.

14 heures

The Honourable PIERRE CLAUDE NOLIN, Speaker

L'honorable PIERRE CLAUDE NOLIN, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Andreychuk
Ataullahjan
Baker
Batters
Bellemare
Beyak
Black
Boisvenu
Campbell
Carignan
Chaput
Charette-Poulin
Cools
Cordy
Cowan
Dagenais
Dawson
Day
Demers
Downe
Doyle
Dyck
Eaton
Eggleton
Enverga
Fortin-Duplessis
Fraser
Frum
Furey
Gerstein
Greene
Hervieux-Payette

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Housakos
Hubley
Jaffer
Johnson
Joyal
Lang
LeBreton
Lovelace Nicholas
MacDonald
Maltais
Manning
Marshall
Martin
Massicotte
McInnis
McIntyre
Merchant
Meredith
Mitchell
Mockler
Moore
Munson
Nancy Ruth
Ngo
Nolin
Ogilvie
Oh
Patterson
Plett
Poirier
Raine
Ringuette

Rivard
Rivest
Runciman
Seidman
Seth
Smith (*Cobourg*)
Stewart Olsen
Tannas
Tardif
Unger
Verner
Wallace
Wells
White

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Andreychuk
Ataullahjan
Baker
Batters
Bellemare
Beyak
Black
Boisvenu
Campbell
Carignan
Chaput
Charette-Poulin
Cools
Cordy
Cowan
Dagenais
Dawson
Day
Demers
Downe
Doyle
Dyck
Eaton
Eggleton
Enverga
Fortin-Duplessis
Fraser
Frum
Furey
Gerstein
Greene
Hervieux-Payette

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Housakos
Hubley
Jaffer
Johnson
Joyal
Lang
LeBreton
Lovelace Nicholas
MacDonald
Maltais
Manning
Marshall
Martin
Massicotte
McInnis
McIntyre
Merchant
Meredith
Mitchell
Mockler
Moore
Munson
Nancy Ruth
Ngo
Nolin
Ogilvie
Oh
Patterson
Plett
Poirier
Raine
Ringuette

Rivard
Rivest
Runciman
Seidman
Seth
Smith (*Cobourg*)
Stewart Olsen
Tannas
Tardif
Unger
Verner
Wallace
Wells
White

The first list records senators present in the Senate Chamber during the course of the sitting.

An asterisk in the second list indicates a senator who, while not present during the sitting, was in attendance to business, as defined in subsections 8(2) and (3) of the *Senators Attendance Policy*.

La première liste donne les noms des sénateurs présents à la séance dans la salle du Sénat.

Dans la deuxième liste, l'astérisque apposé à côté du nom d'un sénateur signifie que ce sénateur, même s'il n'était pas présent à la séance, participait aux travaux, au sens des paragraphes 8(2) et (3) de la *Politique relative à la présence des sénateurs*.

PRAYERS

The Honourable the Speaker informed the Senate that a communication had been received from the Secretary to the Governor General.

The communication was then read by the Honourable the Speaker as follows:

RIDEAU HALL

December 9th, 2014

Mr. Speaker:

I have the honour to inform you that the Right Honourable David Johnston, Governor General of Canada, will proceed to the Senate Chamber today, the 9th day of December, 2014, at 4 p.m., for the purpose of giving Royal Assent to certain bills of law.

Yours sincerely,

Le secrétaire du gouverneur général,

Stephen Wallace

Secretary to the Governor General

The Honourable
The Speaker of the Senate
Ottawa

SENATORS' STATEMENTS

Some Honourable Senators made statements.

ORDERS OF THE DAY**GOVERNMENT BUSINESS****Motions**

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Marshall:

That photographers and camera operators be authorized in the Senate Chamber to photograph and videotape the next Royal Assent ceremony, with the least possible disruption of the proceedings.

The question being put on the motion, it was adopted.

PRIÈRE

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire du Gouverneur général.

L'honorable Président donne alors lecture de la communication, comme suit :

RIDEAU HALL

Le 9 décembre 2014

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que le très honorable David Johnston, Gouverneur général du Canada, se rendra à la salle du Sénat, aujourd'hui, le 9 décembre 2014 à 16 heures, afin de donner la sanction royale à certains projets de loi.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

L'honorable
Le Président du Sénat
Ottawa

DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

ORDRE DU JOUR**AFFAIRES DU GOUVERNEMENT****Motions**

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Marshall,

Que des photographes et caméramans soient autorisés à avoir accès à la salle du Sénat pour photographier et enregistrer sur vidéo la prochaine cérémonie de la sanction royale, d'une manière qui perturbe le moins possible les travaux.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Bills — Third Reading

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Black, seconded by the Honourable Senator Runciman, for the third reading of Bill C-8, An Act to amend the Copyright Act and the Trade-marks Act and to make consequential amendments to other Acts.

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the third time and passed, on division.

Ordered, That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed this bill, without amendment.

Bills — Second Reading

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Plett, seconded by the Honourable Senator Frum, for the second reading of Bill C-18, An Act to amend certain Acts relating to agriculture and agri-food.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Plett moved, seconded by the Honourable Senator Frum, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Second reading of Bill C-45, An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the federal public administration for the financial year ending March 31, 2015.

The Honourable Senator Eaton moved, seconded by the Honourable Senator Manning, that the bill be read the second time.

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the second time, on division.

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Stewart Olsen, that the bill be placed on the Orders of the Day for a third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Projets de loi — Troisième lecture

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Black, appuyée par l'honorable sénateur Runciman, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-8, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur, la Loi sur les marques de commerce et d'autres lois en conséquence.

La motion, mise aux voix, est adoptée, avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu pour la troisième fois et adopté, avec dissidence.

Ordonné : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi, sans amendement.

Projets de loi — Deuxième lecture

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Plett, appuyée par l'honorable sénatrice Frum, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-18, Loi modifiant certaines lois en matière d'agriculture et d'agroalimentaire.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Plett propose, appuyé par l'honorable sénatrice Frum, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Deuxième lecture du projet de loi C-45, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2015.

L'honorable sénatrice Eaton propose, appuyée par l'honorable sénateur Manning, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée, avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois, avec dissidence.

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyé par l'honorable sénatrice Stewart Olsen, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Pursuant to rule 16-1(7), the proceedings were interrupted to resume after Royal Assent.

ROYAL ASSENT

The Senate adjourned during pleasure to await the arrival of His Excellency the Governor General.

After awhile, His Excellency the Governor General, having come and being seated at the foot of the Throne.

The Honourable the Speaker commanded the Usher of the Black Rod to proceed to the House of Commons and acquaint that House that:

“It is the pleasure of His Excellency the Governor General that they attend him immediately in the Senate Chamber.”

The House of Commons being come,

One of the Clerks at the Table then read the title of the bills to be assented to as follows:

An Act to enact the Aviation Industry Indemnity Act, to amend the Aeronautics Act, the Canada Marine Act, the Marine Liability Act and the Canada Shipping Act, 2001 and to make consequential amendments to other Acts (*Bill C-3, Chapter 29, 2014*)

An Act respecting Lincoln Alexander Day (*Bill S-213, Chapter 30, 2014*)

An Act to amend the Criminal Code, the Canada Evidence Act, the Competition Act and the Mutual Legal Assistance in Criminal Matters Act (*Bill C-13, Chapter 31, 2014*)

An Act to amend the Copyright Act and the Trade-marks Act and to make consequential amendments to other Acts (*Bill C-8, Chapter 32, 2014*)

An Act to amend the Eastern Synod of the Evangelical Lutheran Church in Canada Act (*Bill S-1001*)

To these Bills the Royal Assent was pronounced by the Clerk of the Senate in the following words:

“In Her Majesty’s name, His Excellency the Governor General doth assent to these Bills.”

4:12 p.m.

The Commons withdrew.

After which His Excellency the Governor General was pleased to retire.

At 4:14 p.m., the sitting resumed.

Conformément à l’article 16-1(7) du Règlement, les délibérations sont interrompues pour reprendre après la sanction royale.

SANCTION ROYALE

Le Sénat s’ajourne à loisir pour attendre l’arrivée de Son Excellence le Gouverneur général.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général, arrive et prend place au pied du Trône.

L’honorable Président ordonne à l’huissier du bâton noir de se rendre auprès de la Chambre des communes et de l’informer que :

« C’est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat. »

La Chambre des communes étant arrivée,

Un des greffiers au Bureau lit alors les titres des projets de loi à sanctionner, comme suit :

Loi édictant la Loi sur l’indemnisation de l’industrie aérienne et modifiant la Loi sur l’aéronautique, la Loi maritime du Canada, la Loi sur la responsabilité en matière maritime, la Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada et d’autres lois en conséquence (*projet de loi C-3, chapitre 29, 2014*)

Loi instituant la Journée Lincoln Alexander (*projet de loi S-213, chapitre 30, 2014*)

Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la preuve au Canada, la Loi sur la concurrence et la Loi sur l’entraide juridique en matière criminelle (*projet de loi C-13 chapitre 31, 2014*)

Loi modifiant la Loi sur le droit d’auteur, la Loi sur les marques de commerce et d’autres lois en conséquence (*projet de loi C-8, chapitre 32, 2014*)

Loi modifiant la Loi sur le Synode de l’Est de l’Église évangélique luthérienne au Canada (*projet de loi S-1001*)

Le greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces projets de loi ont reçu la sanction royale :

« Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces projets de loi. »

16 h 12

Les Communes se retirent.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

À 16 h 14, la séance reprend.

ORDERS OF THE DAY**GOVERNMENT BUSINESS****Reports of Committees – Other**

Orders No. 1 to 8 were called and postponed until the next sitting.

Motions

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Martin, seconded by the Honourable Senator Stewart Olsen:

That, pursuant to section 3 of the *Statutes Repeal Act*, S.C. 2008, c. 20, the Senate resolve that the Act and the provisions of the other Acts listed below, which have not come into force in the period since their adoption, not be repealed:

1. *Canada Grain Act*, R.S., c. G-10:
 - paragraphs (d) and (e) of the definition “elevator” in section 2 and subsections 55(2) and (3);
2. *Parliamentary Employment and Staff Relations Act*, R.S., c. 33 (2nd Supp):
 - Parts II and III;
3. *Contraventions Act*, S.C. 1992, c. 47:
 - paragraph 8(1)(d), sections 9, 10 and 12 to 16, subsections 17(1) to (3), sections 18 and 19, subsection 21(1) and sections 22, 23, 25, 26, 28 to 38, 40, 41, 44 to 47, 50 to 53, 56, 57, 60 to 62, 84 (in respect of the following provisions of the schedule: sections 1, 2.1, 2.2, 3, 4, 5, 7, 7.1, 9 to 12, 14 and 16) and 85;
4. *Agreement on Internal Trade Implementation Act*, S.C. 1996, c. 17:
 - sections 17 and 18;
5. *Canada Marine Act*, S.C. 1998, c. 10:
 - section 140;
6. *An Act to amend the Canada Grain Act and the Agriculture and Agri-Food Administrative Monetary Penalties Act and to repeal the Grain Futures Act*, S.C. 1998, c. 22:
 - subsection 1(3) and sections 5, 9, 13 to 15, 18 to 23 and 26 to 28;
7. *Comprehensive Nuclear Test-Ban Treaty Implementation Act*, S.C. 1998, c. 32;
8. *Preclearance Act*, S.C. 1999, c. 20:
 - section 37;

ORDRE DU JOUR**AFFAIRES DU GOUVERNEMENT****Rapports de comités – Autres**

Les articles n^{os} 1 à 8 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Motions

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Martin, appuyée par l'honorable sénatrice Stewart Olsen,

Que, conformément à l'article 3 de la Loi sur l'abrogation des lois, L.C. 2008, ch. 20, le Sénat a résolu que la loi suivante et les dispositions des autres lois ci-après, qui ne sont pas entrées en vigueur depuis leur adoption, ne soient pas abrogées :

1. *Loi sur les grains du Canada*, L.R., ch. G-10 :
 - alinéas d) et e) de la définition de « installation » ou « silo » à l'article 2 et paragraphes 55(2) et (3);
2. *Loi sur les relations de travail au Parlement*, L.R., ch. 33 (2^e suppl.) :
 - parties II et III;
3. *Loi sur les contraventions*, L.C. 1992, ch. 47 :
 - alinéa 8(1)d), articles 9, 10 et 12 à 16, paragraphes 17(1) à (3), articles 18 et 19, paragraphe 21(1) et articles 22, 23, 25, 26, 28 à 38, 40, 41, 44 à 47, 50 à 53, 56, 57, 60 à 62, 84 (en ce qui concerne les articles suivants dans l'annexe : articles 1, 2.1, 2.2, 3, 4, 5, 7, 7.1, 9 à 12, 14 et 16) et 85;
4. *Loi de mise en œuvre de l'Accord sur le commerce intérieur*, L.C. 1996, ch. 17 :
 - articles 17 et 18;
5. *Loi maritime du Canada*, L.C. 1998, ch. 10 :
 - article 140;
6. *Loi modifiant la Loi sur les grains du Canada et la Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire et abrogeant la Loi sur les marchés de grain à terme*, L.C. 1998, ch. 22 :
 - paragraphe 1(3) et articles 5, 9, 13 à 15, 18 à 23 et 26 à 28;
7. *Loi de mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires*, L.C. 1998, ch. 32;
8. *Loi sur le précontrôle*, L.C. 1999, ch. 20 :
 - article 37;

- | | |
|--|---|
| <p>9. <i>Public Sector Pension Investment Board Act</i>, S.C. 1999, c. 34:
-sections 155, 157, 158 and 160, subsections 161(1) and (4) and section 168;</p> <p>10. <i>Modernization of Benefits and Obligations Act</i>, S.C. 2000, c. 12:
-sections 89 and 90, subsections 107(1) and (3) and section 109;</p> <p>11. <i>Marine Liability Act</i>, S.C. 2001, c. 6:
-section 45;</p> <p>12. <i>Yukon Act</i>, S.C. 2002, c. 7:
-sections 70 to 75 and 77, subsection 117(2) and sections 167, 168, 210, 211, 221, 227, 233 and 283;</p> <p>13. <i>An Act to amend the Criminal Code (firearms) and the Firearms Act</i>, S.C. 2003, c. 8:
-section 23;</p> <p>14. <i>An Act to amend the Canadian Forces Superannuation Act and to make consequential amendments to other Acts</i>, S.C. 2003, c. 26:
-sections 4 and 5, subsection 13(3), section 21, subsections 26(1) to (3) and sections 30, 32, 34, 36 (with respect to section 81 of the <i>Canadian Forces Superannuation Act</i>), 42 and 43;</p> <p>15. <i>Assisted Human Reproduction Act</i>, S.C. 2004, c. 2:
-sections 12 and 45 to 58;</p> <p>16. <i>Public Safety Act, 2002</i>, S.C. 2004, c. 15:
-sections 40, 78, 105 and 106; and</p> <p>17. <i>Amendments and Corrections Act, 2003</i>, S.C. 2004, c. 16:
-sections 10 to 17 and 25 to 27.</p> | <p>9. <i>Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public</i>, L.C. 1999, ch. 34 :
-articles 155, 157, 158 et 160, paragraphes 161(1) et (4) et article 168;</p> <p>10. <i>Loi sur la modernisation de certains régimes d'avantages et d'obligations</i>, L.C. 2000, ch. 12 :
-articles 89 et 90, paragraphes 107(1) et (3) et article 109;</p> <p>11. <i>Loi sur la responsabilité en matière maritime</i>, L.C. 2001, ch. 6 :
-article 45;</p> <p>12. <i>Loi sur le Yukon</i>, L.C. 2002, ch. 7 :
-articles 70 à 75 et 77, paragraphe 117(2) et articles 167, 168, 210, 211, 221, 227, 233 et 283;</p> <p>13. <i>Loi modifiant le Code criminel (armes à feu) et la Loi sur les armes à feu</i>, L.C. 2003, ch. 8 :
-article 23;</p> <p>14. <i>Loi modifiant la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes et d'autres lois en conséquence</i>, L.C. 2003, ch. 26 :
-articles 4 et 5, paragraphe 13(3), article 21, paragraphes 26(1) à (3) et articles 30, 32, 34, 36 (en ce qui concerne l'article 81 de la <i>Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes</i>), 42 et 43;</p> <p>15. <i>Loi sur la procréation assistée</i>, L.C. 2004, ch. 2 :
-articles 12 et 45 à 58;</p> <p>16. <i>Loi de 2002 sur la sécurité publique</i>, L.C. 2004, ch. 15 :
-articles 40, 78, 105 et 106;</p> <p>17. <i>Loi modificative et rectificative (2003)</i>, L.C. 2004, ch. 16 :
-articles 10 à 17 et 25 à 27.</p> |
|--|---|

After debate,
The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Ordered, That orders No. 75 and 76 be discharged from the Order Paper.

Inquiries

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Other

Order No. 2 was called and postponed until the next sitting.

Après débat,
La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Ordonné : Que les articles nos 75 et 76 soient révoqués du Feuilleton.

Interpellations

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Autres affaires

L'article n° 2 est appelé et différé à la prochaine séance.

OTHER BUSINESS

Commons Public Bills — Third Reading

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Fortin-Duplessis, seconded by the Honourable Senator Plett, for the third reading of Bill C-266, An Act to establish Pope John Paul II Day

After debate,

The Honourable Senator Fraser, for the Honourable Senator Joyal, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Munson, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Ngo, seconded by the Honourable Senator Marshall, for the third reading of Bill C-428, An Act to amend the Indian Act (publication of by-laws) and to provide for its replacement.

After debate,

In amendment, the Honourable Senator Dyck moved, seconded by the Honourable Senator Mitchell, that Bill C-428 be not now read a third time but that it be amended, in the preamble, on page 1, by replacing line 17 with the following:

“legislation in consultation with the First”.

That Bill C-428 be amended on page 1 by adding after line 24 the following:

“1.1 For greater certainty, nothing in this Act is to be construed so as to abrogate or derogate from the Aboriginal and treaty rights of Aboriginal Peoples of Canada that are recognized and affirmed by section 35 of the *Constitution Act, 1982*.”.

That Bill C-428 be amended in clause 2, on page 2, by replacing line 5 with the following:

“And Senate committees responsible for Aboriginal affairs on”

That Bill C-428 be amended in clause 4 on page 2 by deleting line 17 to 24.

That Bill C-428 be amended in clause 14, on page 4, by deleting lines 8 to 12.

AUTRES AFFAIRES

Projets de loi d'intérêt public des Communes — Troisième lecture

L'article n^o 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénatrice Fortin-Duplessis, appuyée par l'honorable sénateur Plett, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-266, Loi instituant la Journée du pape Jean-Paul II.

Après débat,

L'honorable sénatrice Fraser propose, au nom de l'honorable sénateur Joyal, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Munson, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Ngo, appuyée par l'honorable sénatrice Marshall, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-428, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (publication des règlements administratifs) et prévoyant le remplacement de cette loi.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénatrice Dyck propose, appuyée par l'honorable sénateur Mitchell, que le projet de loi ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit modifié, dans le préambule, à la page 1, par substitution, aux lignes 17 et 18 de ce qui suit :

« l'élaboration de cette nouvelle loi en consultation avec les Premières Nations qui ».

Que le projet de loi C-428 soit modifié par adjonction, après la ligne 25, à la page 1, de ce qui suit :

« 1.1 Il est entendu que la présente loi ne porte pas atteinte aux droits ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones du Canada tels que reconnus et affirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. ».

Que le projet de loi C-428 soit modifié à l'article 2, à la page 2 :

a) par substitution, à la ligne 2, de ce qui suit :

« Nord canadien présente aux comités de la »;

b) par substitution, à la ligne 3, de ce qui suit :

« Chambre des communes et du Sénat chargés d'étudier les ».

Que le projet de loi C-428 soit modifié, à l'article 4, à la page 2, par suppression des lignes 22 à 30.

Que le projet de loi C-428 soit modifié, à l'article 14, à la page 4, par suppression des lignes 10 et 11.

That Bill C-428 be amended in clause 15, on page 4, by deleting lines 13 to 15.

That Bill C-428 be amended in clause 16, on page 4, by deleting lines 16 to 20.

That Bill C-428 be amended in clause 17, on page 4, by deleting lines 21 to 29.

That Bill C-428 be amended in clause 18,

(a) on page 4, by deleting lines 30 to 36; and

(b) on page 5, by deleting lines 1 to 4.

Debate.

Senate Public Bills – Second Reading

Orders No. 1 to 5 were called and postponed until the next sitting.

Commons Public Bills – Second Reading

Orders No. 1 to 4 were called and postponed until the next sitting.

Reports of Committees – Other

Orders No. 1 and 2 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator White, seconded by the Honourable Senator Frum, for the adoption of the fifth report of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament (*amendments to the Rules of the Senate*), presented in the Senate on June 11, 2014;

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Cowan, seconded by the Honourable Senator Fraser, that the report not now be adopted, but that it be amended by:

1. Replacing paragraph 1.(j) with the following:

“That an item of Other Business that is not a Commons Public Bill be not further adjourned; or”;

2. Replacing the main heading before new rule 6-13 with the following:

“Terminating Debate on an Item of Other Business that is not a Commons Public Bill”;

3. Replacing the sub heading before new rule 6-13 with the following:

“Notice of motion that item of Other Business that is not a Commons Public Bill be not further adjourned”;

Que le projet de loi C-428, soit modifié à l'article 15, à la page 4, par suppression des lignes 12 et 13;

Que le projet de loi C-428 soit modifié à l'article 16, à la page 4, par suppression des lignes 14 et 15.

Que le projet de loi C-428 soit modifié à l'article 17, à la page 4, par suppression des lignes 16 et 25.

Que le projet de loi C-428 soit modifié à l'article 18 :

a) à la page 4, par suppression des lignes 26 à 34;

b) à la page 5, par suppression des lignes 1 à 4.

Débat.

Projets de loi d'intérêt public du Sénat – Deuxième lecture

Les articles n^{os} 1 à 5 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt public des Communes – Deuxième lecture

Les articles n^{os} 1 à 4 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Rapports de comités – Autres

Les articles n^{os} 1 et 2 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur White, appuyée par l'honorable sénatrice Frum, tendant à l'adoption du cinquième rapport du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement (*modifications au Règlement du Sénat*), présenté au Sénat le 11 juin 2014;

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Cowan, appuyée par l'honorable sénatrice Fraser, que le rapport ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit modifié :

1. par substitution, à l'alinéa 1. j), de ce qui suit :

« Que le débat sur une affaire autre qu'une affaire du gouvernement qui n'est pas un projet de loi d'intérêt public des Communes ne soit plus ajourné; »;

2. par substitution, au titre principal précédant le nouvel article 6-13, de ce qui suit :

« Fin du débat sur une affaire autre qu'une affaire du gouvernement qui n'est pas un projet de loi d'intérêt public des Communes »;

3. par substitution, à l'intertitre précédant le nouvel article 6-13, de ce qui suit :

« Préavis de motion proposant que le débat sur une affaire autre qu'une affaire du gouvernement qui n'est pas un projet de loi d'intérêt public des Communes ne soit plus ajourné »;

4. In paragraph 2.6-13 (1), adding immediately following the words “Other Business”, the words “that is not a Commons Public Bill”;
5. In the first clause of Paragraph 2.6-13 (3), adding immediately following the words “Other Business”, the words “that is not a Commons Public Bill”;
6. In the first clause of paragraph 2.6-13 (5), adding immediately following the words “Other Business”, the words “that is not a Commons Public Bill”;
7. In paragraph 2.6-13 (7) (c), adding immediately following the words “Other Business” the words “that is not a Commons Public Bill”;
8. And replacing the last line of paragraph 2.6-13(7) with the following:

“This process shall continue until the conclusion of debate on the item of Other Business that is not a Commons Public Bill”;

And on the subamendment of the Honourable Senator Mitchell, seconded by the Honourable Senator Day, that the amendment be not now adopted but that it be amended by adding immediately after paragraph 8 the following:

9. And that the rule changes contained in this report take effect from the date that the Senate begins regularly to provide live audio-visual broadcasting of its daily proceedings.

After debate,

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Marshall, that further debate on the subamendment be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Order No. 4 was called and postponed until the next sitting.

Motions

Orders No. 79, 62, 73, 8, 55, 9, 56, 60, 66 and 47 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Andreychuk, seconded by the Honourable Senator Johnson:

That the Senate of Canada take note of the ongoing tensions in the Bolivarian Republic of Venezuela, and that it urge the Government of Venezuela to:

1. immediately end all unlawful acts of violence and repression against civilians, including the activities of armed civilian groups, and
2. commit to meaningful and inclusive dialogue centred on the need to:

4. au paragraphe 2.6-13 (1), par adjonction, après les mots « affaire autre qu’une affaire du gouvernement », des mots « qui n’est pas un projet de loi d’intérêt public des Communes »;
5. au paragraphe 2.6-13 (3), par adjonction, après les mots « affaire autre qu’une affaire du gouvernement », des mots « qui n’est pas un projet de loi d’intérêt public des Communes »;
6. au paragraphe 2.6-13 (5) de la version anglaise, par adjonction, après les mots « Other business », des mots « that is not a Commons Public Bill »;
7. à l’alinéa 2.6-13 (7) c) de la version anglaise, par adjonction, après les mots « Other business », des mots « that is not a Commons Public Bill »;
8. Et à la dernière ligne du paragraphe 2.6-13(7) de la version anglaise, de ce qui suit :

« This process shall continue until the conclusion of debate on the item of Other Business that is not a Commons Public Bill »;

Et sur le sous-amendement de l’honorable sénateur Mitchell, appuyé par l’honorable sénateur Day, que l’amendement ne soit pas adopté maintenant, mais qu’il soit modifié par l’ajout, immédiatement après le paragraphe 8, de ce qui suit :

9. Et que les modifications du Règlement proposées dans ce rapport entrent en vigueur à la date où le Sénat commencera à offrir sur une base régulière la télédiffusion audiovisuelle en direct de ses délibérations quotidiennes.

Après débat,

L’honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l’honorable sénatrice Marshall, que la suite du débat sur le sous-amendement soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L’article n° 4 est appelé et différé à la prochaine séance.

Motions

Les articles n^{os} 79, 62, 73, 8, 55, 9, 56, 60, 66 et 47 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur la motion de l’honorable sénatrice Andreychuk, appuyée par l’honorable sénatrice Johnson,

Que le Sénat du Canada prenne acte des tensions continues dans la République bolivarienne du Venezuela et qu’il encourage le gouvernement du Venezuela :

1. à immédiatement mettre fin aux actes de violence et de répression illicites à l’endroit de civils, notamment aux activités des groupes civils armés,
2. à instaurer un dialogue sérieux et inclusif axé sur la nécessité :

- (a) restore the rule of law and constitutionalism, including the independence of the judiciary and other state institutions;
- (b) respect and uphold international human rights obligations, including the freedoms of expression and the press; and,
- (c) take swift and appropriate measures to curb inflation, corruption and lawlessness, and to ensure the safety and wellbeing of all Venezuelans.

That the Senate of Canada further encourage all parties and parliamentarians in Venezuela to:

1. encourage their supporters to refrain from violence and the destruction of public and private property; and,
2. commit to dialogue aimed at achieving a political solution to the current crisis and its causes.

After debate,

The Honourable Senator White moved, seconded by the Honourable Senator McIntyre, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Inquiries

Orders No. 10, 26, 18, 19, 21, 28, 13, 16, 29, 44, 14, 42, 43, 20, 41, 34, 36, 27 and 33 were called and postponed until the next sitting.

o o o

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Nolin, calling the attention of the Senate to its legislative role.

After debate,

The Honourable Senator Andreychuk moved, seconded by the Honourable Senator Frum, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Nolin calling the attention of the Senate to its role in protecting minorities.

After debate,

The Honourable Senator Maltais moved, seconded by the Honourable Senator Demers, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

- a) de rétablir la primauté du droit et le constitutionnalisme, y compris l'indépendance de l'appareil judiciaire et des autres institutions de l'État;
- b) de respecter et de protéger les droits universels de la personne, y compris la liberté d'expression et la liberté de la presse;
- c) de prendre sans tarder les mesures qui s'imposent pour combattre l'inflation, la corruption et l'anarchie et pour assurer la sécurité et le bien-être de tous les Vénézuéliens.

Que le Sénat du Canada invite également tous les partis et les parlementaires du Venezuela :

1. à encourager leurs partisans à s'abstenir de tout acte de violence et de destruction de biens publics et privés;
2. à s'engager à tenir un dialogue dans le but de trouver une solution politique à la crise actuelle et à ses causes.

Après débat,

L'honorable sénateur White propose, appuyé par l'honorable sénateur McIntyre, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Interpellations

Les articles n^{os} 10, 26, 18, 19, 21, 28, 13, 16, 29, 44, 14, 42, 43, 20, 41, 34, 36, 27 et 33 sont appelés et différés à la prochaine séance.

o o o

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Nolin, attirant l'attention du Sénat sur son rôle législatif.

Après débat,

L'honorable sénatrice Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénatrice Frum, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Nolin, attirant l'attention du Sénat sur son rôle de protection des minorités.

Après débat,

L'honorable sénateur Maltais propose, appuyé par l'honorable sénateur Demers, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MOTIONS

The Honourable Senator Patterson moved, seconded by the Honourable Senator Ogilvie:

That notwithstanding the order of the Senate adopted on Thursday, November 21, 2013, the date for the final report of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples on the federal government's constitutional, treaty, political and legal responsibilities to First Nations, Inuit and Métis peoples be extended from December 31, 2014 to September 30, 2015.

The question being put on the motion, it was adopted.

o o o

The Honourable Senator Ogilvie moved, seconded by the Honourable Senator MacDonald:

That notwithstanding the Order of the Senate adopted on Tuesday, November 19, 2013, the date for the final report of the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology on prescription pharmaceuticals in Canada, be extended from December 30, 2014 to April 30, 2015 and that the date until which the committee retains powers to allow it to publicize its findings be extended from March 31, 2015 to July 31, 2015.

The question being put on the motion, it was adopted.

Ordered, That Order No. 3 (Bill C-428) under **ORDERS OF THE DAY, OTHER BUSINESS, Commons Public Bills—Third Reading**, be again called.

The Senate resumed debate on the motion of the Honourable Senator Ngo, seconded by the Honourable Senator Marshall, for the third reading of Bill C-428, An Act to amend the Indian Act (publication of by-laws) and to provide for its replacement;

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Dyck, seconded by the Honourable Senator Mitchell, that Bill C-428 be not now read a third time but that it be amended, in the preamble, on page 1, by replacing line 17 with the following:

“legislation in consultation with the First”.

That Bill C-428 be amended on page 1 by adding after line 24 the following:

“1.1 For greater certainty, nothing in this Act is to be construed so as to abrogate or derogate from the Aboriginal and treaty rights of Aboriginal Peoples of Canada that are recognized and affirmed by section 35 of the *Constitution Act, 1982*.”.

MOTIONS

L'honorable sénateur Patterson propose, appuyé par l'honorable sénateur Ogilvie,

Que, par dérogation à l'ordre adopté par le Sénat le jeudi 21 novembre 2013, la date pour le rapport final du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones sur les responsabilités constitutionnelles, conventionnelles, politiques et juridiques du gouvernement fédéral à l'égard des Premières nations, des Inuits et des Métis soit reportée du 31 décembre 2014 au 30 septembre 2015.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

o o o

L'honorable sénateur Ogilvie propose, appuyé par l'honorable sénateur MacDonald,

Que, par dérogation à l'ordre adopté par le Sénat le mardi 19 novembre 2013, la date pour le rapport final du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie sur les produits pharmaceutiques sur ordonnance au Canada soit reportée du 31 décembre 2014 au 30 avril 2015 et que la date jusqu'à laquelle le comité conserve les pouvoirs pour faire connaître ses conclusions soit reportée du 31 mars 2015 au 31 juillet 2015.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné : Que l'article n° 3 (Projet de loi C-428), sous les rubriques **ORDRE DU JOUR, AUTRES AFFAIRES, Projets de loi d'intérêt public des Communes — Troisième lecture**, soit appelé de nouveau.

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Ngo, appuyée par l'honorable sénatrice Marshall, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-428, Loi modifiant la Loi sur les Indiens (publication des règlements administratifs) et prévoyant le remplacement de cette loi;

Et sur l'amendement de l'honorable sénatrice Dyck, appuyée par l'honorable sénateur Mitchell, que le projet de loi ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit modifié, dans le préambule, à la page 1, par substitution, aux lignes 17 et 18 de ce qui suit :

« l'élaboration de cette nouvelle loi en consultation avec les Premières Nations qui ».

Que le projet de loi C-428 soit modifié par adjonction, après la ligne 25, à la page 1, de ce qui suit :

« 1.1 Il est entendu que la présente loi ne porte pas atteinte aux droits ancestraux ou issus de traités des peuples autochtones du Canada tels que reconnus et affirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. ».

That Bill C-428 be amended in clause 2, on page 2, by replacing line 5 with the following:

“And Senate committees responsible for Aboriginal affairs on”

That Bill C-428 be amended in clause 4 on page 2 by deleting line 17 to 24.

That Bill C-428 be amended in clause 14, on page 4, by deleting lines 8 to 12.

That Bill C-428 be amended in clause 15, on page 4, by deleting lines 13 to 15.

That Bill C-428 be amended in clause 16, on page 4, by deleting lines 16 to 20.

That Bill C-428 be amended in clause 17, on page 4, by deleting lines 21 to 29.

That Bill C-428 be amended in clause 18,

(a) on page 4, by deleting lines 30 to 36; and

(b) on page 5, by deleting lines 1 to 4.

After debate,

The Honourable Senator Cools moved, seconded by the Honourable Senator Dyck, that further debate on the motion in amendment be adjourned until the next sitting.

The question was put on the motion.

Pursuant to rule 9-3, a standing vote was requested, with the bells to ring for 30 minutes.

Ordered, That the standing vote be not proceeded with.

The question then being put on the motion of the Honourable Senator Cools, seconded by the Honourable Senator Dyck, that further debate on the motion in amendment be adjourned until the next sitting, it was adopted.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Martin moved, seconded by the Honourable Senator Marshall:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 6:07 p.m. the Senate was continued until tomorrow at 1:30 p.m.)

Que le projet de loi C-428 soit modifié à l'article 2, à la page 2 :

a) par substitution, à la ligne 2, de ce qui suit :

« Nord canadien présente aux comités de la »;

b) par substitution, à la ligne 3, de ce qui suit :

« Chambre des communes et du Sénat chargés d'étudier les ».

Que le projet de loi C-428 soit modifié, à l'article 4, à la page 2, par suppression des lignes 22 à 30.

Que le projet de loi C-428 soit modifié, à l'article 14, à la page 4, par suppression des lignes 10 et 11.

Que le projet de loi C-428, soit modifié à l'article 15, à la page 4, par suppression des lignes 12 et 13;

Que le projet de loi C-428 soit modifié à l'article 16, à la page 4, par suppression des lignes 14 et 15.

Que le projet de loi C-428 soit modifié à l'article 17, à la page 4, par suppression des lignes 16 et 25.

Que le projet de loi C-428 soit modifié à l'article 18 :

a) à la page 4, par suppression des lignes 26 à 34;

b) à la page 5, par suppression des lignes 1 à 4.

Après débat,

L'honorable sénatrice Cools propose, appuyée par l'honorable sénatrice Dyck, que la suite du débat sur la motion d'amendement soit ajournée à la prochaine séance.

La motion est mise aux voix.

Conformément à l'article 9-3 du Règlement, un vote par appel nominal est demandé et la sonnerie pour la convocation des sénateurs se fera entendre pendant trente minutes.

Ordonné : Que l'on ne procède pas au vote par appel nominal.

La motion de l'honorable sénatrice Cools, appuyée par l'honorable sénatrice Dyck, que la suite du débat sur la motion d'amendement soit ajournée à la prochaine séance, mise aux voix, est adoptée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'honorable sénatrice Martin propose, appuyée par l'honorable sénatrice Marshall,

Que la séance soit maintenant levée.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 18 h 7, le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.)

**Changes in Membership of Committees
Pursuant to Rule 12-5****Standing Senate Committee on Fisheries and Oceans**

The Honourable Senator Wells replaced the Honourable Senator Plett (*December 9, 2014*).

Standing Senate Committee on Human Rights

The Honourable Senator Tannas replaced the Honourable Senator Frum (*December 9, 2014*).

Standing Senate Committee on National Security and Defence

The Honourable Senator Ngo replaced the Honourable Senator Enverga (*December 9, 2014*).

Standing Senate Committee on Official Languages

The Honourable Senator Poirier replaced the Honourable Senator Mockler (*December 9, 2014*).

**Modifications de la composition des comités
conformément à l'article 12-5 du Règlement****Comité sénatorial permanent des pêches et des océans**

L'honorable sénateur Wells a remplacé l'honorable sénateur Plett (*le 9 décembre 2014*).

Comité sénatorial permanent des droits de la personne

L'honorable sénateur Tannas a remplacé l'honorable sénatrice Frum (*le 9 décembre 2014*).

Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense

L'honorable sénateur Ngo a remplacé l'honorable sénateur Enverga (*le 9 décembre 2014*).

Comité sénatorial permanent des langues officielles

L'honorable sénatrice Poirier a remplacé l'honorable sénateur Mockler (*le 9 décembre 2014*).

